sous le titre de Vers les terres neuves; ils y trouveront les renseignements et les conseils les plus utiles.

Mais il ne suffit pas de proclamer certaines vérités; le mérite consiste surtout à les appliquer, à leur donner un effet pratique; c'est la tâche dévolue à ceux qui gouvernent un pays, c'est leur devoir, leur mission. A quoi sert de prêcher le retour à la terre, l'œuvre si ardue du défrichement, à des gens qui vous disent: "Nous voulons bien suivre vos conseils, mais donnez-nous en les moyens; nous n'avons point un sou pour nous rendre dans les territoires de colonisation, pour y faire les premiers défrichements, les premières semences." Et ceux qui ont un peu d'argent se plaignent des ennuis causés au colon par le manque de chemins, par les rigueurs de certains marchands de bois et l'application de lois et de règles dont la modification est devenue nécessaire.

Afin de remédier à ces obstacles et à ces abus funestes à la colonisation, j'ai, après consultation avec des hommes d'expérience, exposé comment on pourrait aider le colon pauvre à faire les premiers défrichements et concilier ses intérêts avec les droits du marchand de bois. Quant à l'agriculture, M. Fortier, ancien président de la Chambre de commerce, et plusieurs autres ont indiqué comment on pourrait favoriser son développement. Je connais les ministres actuels de la colonisation et de l'agriculture; je sais qu'ils font tout ce qu'ils peuvent avec les lois qui les lient et les moyens mis à leur disposition.

J'ai pensé qu'une forte expression de l'opinion publique donnerait à la Chambre et au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire ce que les intérêts les plus chers de notre province exigent.

En 1848, le fléau de l'émigration commençait à exercer ses ravages; les Canadiens-français quittaient par milliers